

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## Communauté de communes La Domitienne

Séance du mercredi 6 juillet 2022

Délibération  
N° 22.105.3

En exercice ... 37  
Présents ..... 24  
Votants ..... 33  
Pour ..... 33  
Contre ..... 0  
Abstention ... 0

PÔLE ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE -  
SERVICE DECHETS

CONVENTION DE PARTENARIAT « FLUX PETITS  
ALUMINIUMS ET SOUPLES DU STANDARD ALUMINIUM ISSU  
DE COLLECTE SÉPARÉE » AVEC LE GROUPEMENT D'INTÉRÊT  
ÉCONOMIQUE (GIE) L'ALLIANCE POUR LE RECYCLAGE DES  
CAPSULES ALUMINIUM (ARCA) - APPROBATION ET  
AUTORISATION DE SIGNATURE

*Date de la convocation : 30/06/2022*

L'an deux mille vingt-deux  
**Et le 6 juillet à 18h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle des mariages de l'Hôtel de ville de la commune de Colombiers, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

**24 Conseillers communautaires présents :** monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Jean-Pierre PEREZ, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

**9 Conseillers communautaires absents représentés :** madame Françoise CRASSOUS (représentée par monsieur Jean-François GUIBBERT), monsieur Frédéric FABRE (représenté par madame Brigitte SOULET), monsieur Bernard GUERRERE (représenté par monsieur Jean-François GUIBBERT), madame Maryse LACOMBE (représentée par monsieur Alain CARALP), monsieur Thierry MAURAT (représenté par madame Valérie CHABOT), monsieur Elian PALAZY (représenté par madame Patricia BERTHOMIEU), monsieur Serge PESCE (représenté par madame Brigitte SOULET), madame Nathalie PIQUES (représentée par monsieur Christian SEGUY), monsieur Michel SANCHEZ (représenté par monsieur Robert SENAL).

**4 Conseillers communautaires absents excusés :** monsieur Thierry CALMEL, monsieur Didier CAYLA, madame Brigitte MATHE-MAURY, madame Martine SIGNOUREL.

**Secrétaire de séance :** monsieur Christian SEGUY.

\*\*\*\*\*

REÇU EN PREFECTURE

le 18/07/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-243400488-20220706-DELIB\_22\_10

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire  
de la Communauté de communes La Domitienne**

**Séance du mercredi 6 juillet 2022**

**Convention de partenariat « Flux petits aluminiums et souples du standard aluminium issu de collecte séparée » avec le groupement d'intérêt économique (GIE) L'Alliance pour le Recyclage des Capsules en Aluminium (ARCA) – Approbation et autorisation de signature**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-1 et suivants ;

**Vu** les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

**Vu** l'article 56 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement ;

**Vu** les articles L541.10 et les articles R543-53 à R543-65 du Code de l'environnement ;

**Vu** la délibération n° 17.169.3 du 20 décembre 2017 autorisant le président à signer le contrat pour l'action et la performance (CAP) Barème F, ainsi que toutes les pièces afférentes à ce contrat avec la société CITEO, arrivant à échéance le 31 décembre 2022 ;

**Vu** la délibération n° 19.172.3 du 18 septembre 2019 relative à l'avenant au contrat pour l'action et la performance ;

**Vu** l'avis favorable de la commission « Protection et Mise en valeur de l'Environnement » réunie en date du 16 juin 2022 ;

**Vu** le projet de convention de partenariat « Flux petits aluminiums et souples du standard aluminium issu de collecte séparée » entre La Domitienne et le GIE L'Alliance ;

**Considérant** que la Communauté de communes La Domitienne envisage la mise en place de l'extension des consignes de tri des plastiques et des petits aluminiums en septembre 2022 ;

**Considérant** que le flux des petits aluminiums et souples est officiellement intégré au sein du standard Aluminium issu de collecte séparée ;

**Considérant** que L'Alliance pour le Recyclage des Capsules en Aluminium (ARCA) a notamment pour objectif de rémunérer la performance de tri des petits emballages et objets en aluminium des collectivités, et a ainsi décidé d'apporter un soutien aux collectivités qui produiront de l'aluminium répondant au flux petits aluminiums et souples du standard Aluminium issu de collecte séparée, en complément du soutien financier apporté par Citéo ;

**Considérant** que la convention ci-après annexée a pour objet de définir les conditions et modalités de soutiens complémentaires apportés par l'ARCA à l'établissement dans le cadre de la mise en œuvre de la filière de recyclage des petits aluminiums relative au flux petits aluminiums et souples du standard Aluminium issu de collecte séparée ;

**Considérant** que cette dernière est valable jusqu'au 31 décembre 2022 ;

**Considérant** que les tonnes d'aluminium du flux petits aluminiums et souples du standard Aluminium issu de collecte séparée qui auront été prises en compte dans le calcul du soutien versé par Citéo feront l'objet d'une dotation complémentaire ; que cette dotation s'élève à trois cents euros (300€) par tonne recyclée et est soutenue financièrement par Citéo, conformément au flux petits aluminiums et souples du standard Aluminium issu de collecte séparée ;

**REÇU EN PRÉFECTURE**

le 18/07/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-243400488-20220706-DEL IB\_22\_10

**Considérant** que, pour percevoir la dotation par l'ARCA, l'établissement s'engage à :

- respecter le cahier des charges Citéo relatif au standard Aluminium issu de collecte séparée,
- renforcer les consignes de tri aux habitants à l'ensemble des petits emballages et objets en aluminium,
- faire un suivi et un retour d'expérience,
- diriger le flux petits aluminiums et souples du standard Aluminium issu de collecte séparée vers une unité de pyrolyse ou équivalente afin de garantir la bonne valorisation de ces déchets ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Jean-François GUIBBERT, 6<sup>ème</sup> vice-Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 33 membres présents ou représentés au moment du vote,

**A l'unanimité,**

**I. APPROUVE** la convention de partenariat « Flux petits aluminiums et souples du standard aluminium issu de collecte séparée » avec le groupement d'intérêt économique (GIE) L'Alliance pour le Recyclage des Capsules en Aluminium (ARCA) ;

**II. AUTORISE** monsieur le Président à la signer, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**III. PRÉCISE** que les recettes en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au budget de l'exercice au chapitre prévu à cet effet.

**IV. CHARGE** monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

**V. INFORME** que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Certifié affiché sur le site internet de La Domitienne le :

**18 JUIL. 2022**

REÇU EN PREFECTURE

le 18/07/2022

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 18/07/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-243400488-20220706-DELIB\_22\_10